

# L'Épicerie Sociale



L'Épicerie a vu le jour le 15 janvier 1999. **Ses objectifs** sont de répondre aux urgences alimentaires des familles et de proposer une adhésion à l'Épicerie Sociale, en rapport avec leurs budgets et leurs difficultés. La fréquentation de l'Épicerie Sociale et les économies réalisées devront permettre d'atteindre les objectifs fixés (règlement ou régularisation d'une facture d'énergie, règlement ou retard des charges locatives, des loyers...). En parallèle de l'épicerie, il existera toujours les bons gratuits du Secours Catholique pour pallier l'urgence (colis préparés dans

le cadre de l'épicerie). En cas de fréquentation régulière, les familles sont orientées vers un travailleur social.

## Les partenaires et leurs engagements

### Le Secours Catholique

- Mise à disposition de bénévoles pour le fonctionnement de l'Épicerie ;
- Organisation des permanences pour pallier l'urgence dans son local, en lien avec l'Épicerie Sociale ;
- Repérage des familles qui pourront avoir accès à l'Épicerie ;
- Participation à la Commission Pauvreté Précarité ;
- Participation financière pour l'achat des denrées, par le biais des bons gratuits accordés ;



### L'Entraide protestante

- Mise à disposition de bénévoles.



## **Le C.C.A.S.**

- Orienter les publics qui relèvent de sa compétence vers l'Épicerie Sociale ;
- Support administratif de l'action avec la mise à disposition d'un agent assurant la gestion administrative, la comptabilité et la gestion de stock ;
- Mise à disposition gratuite d'un local et des fluides dans le sous-sol de la Maison de la Solidarité ;
- Prise en charge financière des bons de secours attribués par la Commission de Secours ;
- Repérage des familles qui pourront avoir accès à l'Épicerie.

## **Le Conseil Général des Vosges (Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale)**

- Orienter les publics qui relèvent de sa compétence vers l'Épicerie Sociale ;
- Instruire les dossiers de demandes d'aides ponctuelles et d'adhésion desdits publics ;
- Etre conseiller technique (expertise des professionnels des métiers du social) ;
- La MSVS travaille avec l'Épicerie Sociale dans le cadre des Allocations Mensuelles ;
- Participer à la Commission Pauvreté Précarité composée des partenaires signataires afin d'apporter un éclairage social sur les dossiers étudiés.

## **La Mission Locale**

- La Mission Locale travaille avec l'Épicerie Sociale dans le cadre des Fonds d'Aide à l'Insertion des Jeunes.

## **L'Adhésion des personnes sous tutelle**

- L'adhésion des personnes sous tutelle est proposée à des familles se trouvant dans une situation financière difficile (exemple : surendettement). Un contrat sera établi entre l'Épicerie Sociale et le tuteur.

## **Les Colis d'Urgence**

- Les personnes se présentant au Secours Catholique, en urgence, seront orientées au CCAS. Ils devront obligatoirement présenter un mot signé, tamponné par l'association. Dans ce cas, seuls les produits bleus seront facturés au Secours Catholique.

---

# **Une question, un renseignement ?**

**Centre Communal d'Action Sociale**

Maison de la Solidarité Robert-Bernard

26, rue d'Amérique - 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Tél. : 03 29 52 39 39 - Fax. : 03 29 52 39 40